

Bien écrire une adresse postale sur une enveloppe

Mots clés : [Nouveau](#), [Vie pratique](#)



Pour qu'une lettre que vous envoyez par la poste arrive à son destinataire, il faut que l'**adresse postale** écrite sur l'enveloppe soit **convenablement rédigée** et présentée. Il y a des **règles** précises pour cela, très souvent méconnues. Voici le détail des recommandations officielles de **La Poste**.



Des informations sur la bonne ligne

- La **première ligne** d'une adresse postale sert à identifier le destinataire : pour un particulier, vous indiquez éventuellement la civilité ou la qualité (Monsieur, Docteur, etc.) puis le **nom** et le **prénom** ; pour une entreprise, écrivez la raison sociale de la **société**, sa dénomination ou son nom commercial.
- La **ligne 2**, le cas échéant, est réservée à la description de ce qui est à l'**intérieur du bâtiment** : le numéro d'un appartement, d'un escalier, d'un couloir, d'un étage, le nom d'un destinataire ou d'un service dans une entreprise. C'est le point de remise.
- Sur les **lignes 3 à 6** (ou à partir de la ligne 3, voire 2 s'il n'y a pas de précision intérieure), vous indiquez ce qui sert à localiser l'**extérieur**. Dans l'ordre, il s'agit :
 - Ligne 3, d'un numéro d'entrée de bâtiment ou d'immeuble (« **IMMEUBLE B** ») ;
 - Ligne 4, du numéro et du libellé de la voie (« **45 AVENUE DES ASTUCES** ») ;
 - Ligne 5, du nom d'un lieu-dit, d'une commune (si elle est différente de celle indiquée sur la ligne suivante) ou d'un service spécial de distribution (« **BP 19** ») ;
 - Ligne 6, du **code postal** et de la **localité** de destination, et/ou du code Cedex et/ou libellé (« **75015 PARIS CEDEX 15** »).
- Une **adresse postale française correctement formée**, c'est donc **six lignes au maximum**.
- Vous avez un doute sur la **validité d'une adresse**, sur un code postal, sur l'orthographe du nom d'une rue ou d'une commune ? Un service en

ligne (gratuit) permet de vérifier qu'une adresse est correcte. Consultez cet article :

[Vérifier une adresse postale en France](#)

Des règles précises pour l'écriture

- Après le numéro de rue, il ne faut **PAS** mettre de virgule, de point, d'apostrophe, de tiret ou de souligné. L'écriture correcte, c'est « **45 AVENUE DES ASTUCES** » et non pas « **45, AVENUE DES ASTUCES** ».
- Les **chiffres du code postal** sont **ACCOLÉS**, sans séparation entre les deux premiers et les trois suivants. On écrit « **75015** » et non pas « **75 015** ».
- Il faudrait idéalement écrire toute l'adresse en **lettres majuscules**, en tout cas au minimum la dernière ligne (celle du code postal et de la localité). Les trois dernières, c'est mieux.
- Toutes les **lignes de l'adresse** doivent être **alignées à gauche**.

Deux conseils pour finir

• Pour les adresses postales inscrites à la main sur les enveloppes, La Poste recommande d'utiliser des **enveloppes pré-casées**. Généralement, les enveloppes ordinaires vendues en grandes surfaces proposent, à minima, une présentation avec des cases pour le code postal, et une ligne soulignée pour la localité.

• Indiquez toujours **votre adresse au dos de l'enveloppe**. En cas de problème de remise du courrier, La Poste pourra ainsi retourner le pli à l'expéditeur.

LA NORME AFNOR XPZ 10-011 de mai 1997 – actualisée en janvier 2013 – définit les règles d'une adresse postale :

- Des informations ordonnées du nominatif – nom et raison sociale – à la localité du destinataire. Ceci est la structure même de l'adresse, chaque ligne ayant un rôle précis.
- 6 lignes maximum – supprimer les lignes blanches – et 7 pour l'international, la dernière ligne étant réservée au nom du pays de destination.
- 38 caractères maximum par ligne, espaces compris. Un espace doit figurer entre chaque mot. Le recours aux abréviations ne doit intervenir que lorsque le libellé de la voie dépasse 38 caractères. Ainsi, AVENUE DES FLEURS – 17 caractères – ne doit pas être abrégée en AV DES FLEURS, mais écrite dans son intégralité.
- Pas de signe de ponctuation, ni d'italique, ni de souligné à partir de la ligne 4 « Numéro et libellé de la voie », cela peut occasionner une mauvaise reconnaissance des caractères par les lecteurs optiques utilisés pour le tri postal.
- La dernière ligne toujours en majuscules
- Pavé adresse aligné à gauche. Les lecteurs optiques détectent l'adresse du destinataire par l'alignement à gauche des lignes de l'adresse. Si celle-ci est centrée ou alignée à droite, elle ne sera pas détectée.